



Agence —
Départementale
d'Appui aux Territoires

OFFRE DE SERVICES

Édition 2025

**Une agence au service
des collectivités du Doubs
et de ses habitants**

Notre mission est d'accompagner
les communes et leurs groupements
au quotidien dans les domaines
informatiques et juridiques



01**LE MOT DE LA PRÉSIDENTE** 6**02****ADHÉSION** 7

Grille tarifaire 2024 7

Contenu du Pack de base 8

03**PRESTATIONS À LA CARTE** 10Interventions ponctuelles
hors Pack de base 10

Formations spécifiques 10

Prélèvement à la source |
Connecteur DSN 11

Sauvegardes 11

Antivirus 12

Parapheur de documents 13

Conseils sur l'infrastructure
informatique 13Prise en main à distance
(PMAD) | Télétravail 13

Gestion des actes numérisés 13

Connecteurs Actes pour CCAS,
ASA ou associations foncières 14

BL Enfance 14

Logiciel proposé en partenariat
avec l'ANCT 15

Prestations cybersécurité 15

RGPD | Service de DPO
mutualisé 17

01 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT) vous présente son recueil des différentes prestations qu'elle propose à l'ensemble de ses adhérents.

Cela démontre l'implication de tous pour permettre à chaque collectivité du Doubs, quelle que soit sa taille, quel que soit son éloignement, de bénéficier d'un soutien efficace pour vous aider à accomplir vos tâches quotidiennes et remplir avec efficacité vos nombreuses missions de service public.

L'ADAT n'est pas une strate administrative de plus, c'est une collectivité locale de proximité, comme la vôtre, et dont le but premier est de vous comprendre, de vous aider, de vous former, de vous informer et de vous soutenir.

Merci chers collègues de votre confiance, et merci aux agents de l'ADAT pour leur implication, leur enthousiasme et leur abnégation.

Je suis sûre que régulièrement, en réponse à vos sollicitations, cette publication se verra enrichie de nombreuses prestations, et que l'ADAT demeurera pour vous un partenaire incontournable.

*« Si tu veux aller vite,
marche seul. Si tu veux aller
loin, marchons ensemble. »*

La **Présidente de l'ADAT**,
Christine Bouquin

02 ADHÉSION 2025

2.1 | Grille tarifaire 2025

Communes | Syndicats | EPCI | Clients

	Contributions annuelle (HT)	Cotisations par habitant (HT)	Plafond maximum (HT)
Communes	113€	0.68€	5 000€
EPCI	1 113€	0.68€	5 000€
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Syndicats	5 665€	3 400€	453€
	Importants	Moyens	Petits
Clients	5 665€	3 400€	1 700€

Pondération applicable **uniquement aux EPCI**

(uniquement sur la cotisation par habitant)

Population au 1 ^{er} janvier	Coefficient de pondération	Tarif par habitant (HT)
Inférieure à 10 000 habitants	0.50	0.34€
Entre 10 000 et 50 000 habitants	0.20	0.14€
Supérieure à 50 000 habitants	0.10	0.06€

Contribution de **solidarité**

(collectivités ne bénéficiant pas du service informatique)

Agglomérations et Département du Doubs	0.11€/HT habitant (base population totale)
--	--

Ces tarifs s'entendent pour un année complète, indivisible, sauf pour un syndicat ou un client créé ou dissous en cours d'année, pour lequel un prorata pourra être calculé. L'adhésion à l'ADAT donne accès au "**pack de base**" défini par le règlement intérieur et approuvé par le Conseil d'administration du 12 mars 2024.

2.2 | Contenu du Pack de base

Dans le cadre de l'adhésion à l'ADAT, les adhérents bénéficient d'un pack de base, qui comprend un ensemble de prestations détaillées ci-dessous.



Pack de base

INFORMATIQUE

- Mise à disposition d'une licence e-Magnus qui permet d'accéder aux logiciels listés ci-dessous
- Maintenance réglementaire, correctrice et évolutive des logiciels du Pack de Base
- Accès à l'assistance informatique de l'ADAT et à la base documentaire pour les logiciels du pack de base

Sont exclus du pack de base l'installation et le paramétrage des logiciels et des connecteurs, la migration des données en cas de changement de matériel ou déplacement des bases, l'accompagnement personnalisé sur les logiciels, la formation individualisée, et le paramétrage ou la modification majeure de la facturation.

Pour ces prestations, un devis préalable sera adressé à la collectivité avant toute intervention.

Les techniciens de l'ADAT ne contrôlent pas les payes des collectivités. Ils expliquent les procédures pour réaliser la paye dans le logiciel, mais les questions réglementaires relèvent du Centre de gestion du Doubs.

COMPTABILITÉ

- Gestion financière
- Dette
- Immobilisations
- Simulation budgétaire

PAVE

- Déclaration sociale nominative (DSN) mensuelle

FACTURATIONS

- Facturation standard
- Facturation Point de livraison
- Facturation Eau & Assainissement

GESTION RELATIVE CITOYEN (GRC)

- État civil (transmission bulletins INSEE dématérialisés)
- Élections
- Recensement Citoyen
- E-formulaires
- Analyses & Statistiques
- E-cimetière (hors cartographie)

MODULES BLES*

- 1 parapheur électronique
- 1 connecteur vers le Tiers de Télétransmission(TDT) HELIOS
- 1 connecteur vers Chorus Pro
- 1 connecteur vers le Tiers de Télétransmissions (TDT) ACTES
- 1 portail Berger-Levrault Échanges Sécurisés (BLES-PILOT DEMAT)

*Déploiement de modules Berger-Lauvrault Échanges Sécurisés permettant la dématérialisation des éléments ci-dessus.



Pack de base JURIDIQUE

- Conseils juridiques pour accompagner les adhérents dans l'exercice de la gestion locale au quotidien
- Aide à la rédaction de délibérations, d'actes, d'arrêtés ou de contrats relevant du droit public
- Rédaction de fiches d'actualités juridiques mensuelles sur les thématiques intéressant les communes et les groupements
- Veille juridique sur les principaux thèmes intéressant les communes et les groupements

THÉMATIQUES ABORDÉES

L'administration communale, les biens de la commune, les contrats de la commande publique, le droit funéraire, l'environnement, l'état civil, l'intercommunalité, les pouvoirs du maire, l'urbanisme, la voirie. *Cette liste de thèmes n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des besoins des adhérents.*

RÉGULATION DES DEMANDES

Chaque membre de l'ADAT a la possibilité de poser cinq questions par an. Au-delà, les modalités de prise en charge seront déterminées selon la direction de l'Agence. Les critères de sélection des demandes prioritaires seront déterminés selon le plan de charge des agents, le nombre de questions par l'adhérent et la nature de la demande.

Sont exclus du pack de base juridique :

- Les questions relatives à la gestion du personnel (compétence du Centre de gestion)
- Les questions budgétaires et fiscales (compétence de la DGFIP)
- La rédaction d'actes en la forme administrative
- La rédaction de mémoires contentieux (compétence des avocats)
- L'instruction des autorisations d'urbanisme
- Les questions relatives aux assurances
- Les questions relatives à la gestion des archives (compétence Archives départementales du Doubs)

03 PRESTATIONS À LA CARTE

3.1 | Interventions ponctuelles hors pack de base

Sur sollicitations des collectivités adhérentes, l'ADAT peut intervenir pour répondre à des besoins spécifiques non compris dans le pack de base, selon la tarification suivante :

- Prestations techniques de réinstallation de logiciels, transferts de données | **73€/h**
- Prestations d'ingénierie, d'expertise métier ou d'accompagnement personnalisé | **94€/h**

Après analyse du besoin par le service informatique, l'ADAT adressera à la collectivité un devis détaillé, définissant avec précision les tâches à accomplir, la durée prévisionnelle et le calendrier de mise en œuvre, ainsi que les prérequis nécessaires pour effectuer l'intervention dans de bonnes conditions.

3.2 | Formations spécifiques

L'ADAT organise différentes formations sur les logiciels proposés dans l'offre de services. Selon les cas, ces formations sont organisées en présentiel ou en visio-conférence.

Journées de formations **spécifiques à l'utilisation des logiciels Magnus** :

- **230€ HT** par **agent inscrit** et **par journée de formation**
- **115€ HT** par **agent inscrit** et **par demi-journée**

Journées de formations **groupées (20 personnes et plus)** :

- **100€ HT** par **agent** et **par inscription**

Formation personnalisée **à la carte**, pour accompagner un besoin spécifique ou la prise de poste d'un nouvel agent :

- **94€ HT** par **agent** et **sur devis**

Toute inscription vaut engagement de participation à la formation et sera facturée au prix indiqué ci-dessus (sauf cas particulier : demande à adresser à l'ADAT).

3.3 | Prélèvement à la source - **Connecteur DSN**

Le connecteur (Berger Levrault Connect Net-Entreprises) permet la connexion au portail Net-Entreprises pour la transmission automatisée des déclarations URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, la réception automatisée des comptes rendus métiers (CRM) dans le logiciel de paye, et l'intégration automatique des taux de prélèvement à la source.

Collectivités effectif compris entre (nombre d'agents)	1 - 10	83.33€ H.T/an
	11 - 30	90€ H.T/an
	31 - 60	96.66€ H.T/an
	61 - 100	150€ H.T/an
	101 - 150	490 H.T/an

Un connecteur par base de données distincte est nécessaire. Un forfait de 16.66 € HT est appliqué par collectivité mutualisée (plusieurs collectivités dans la même base de données paye).

3.4 | **Sauvegardes** (hors pack cyber)

La solution de sauvegarde/restauration couvre l'ensemble des données des logiciels Magnus de Berger-Levrault, ainsi que les données stockées dans les ordinateurs de la collectivité.

Un audit mené en lien avec l'ADAT permet à chaque adhérent de définir le périmètre des données à sauvegarder. Les données sauvegardées sont stockées en France dans un Datacenter sécurité et crypté, garantissant une sécurité optimale.

Les techniciens de l'ADAT assurent le paramétrage des sauvegardes et le suivi de leur état, via une console d'administration. Ils informent les collectivités en cas d'incidents ou dysfonctionnements et procèdent à la restauration des données sur demande de la collectivité.

Un antivirus, compatible avec les logiciels Berger-Levrault, est intégrée à la prestation pour les postes inclus dans la solution de sauvegarde.

Cette prestation de sauvegarde est facturée annuellement. Des frais de mise en service sont appliqués à la mise en place et comprennent, le paramétrage de la sauvegarde et de l'antivirus, ainsi que la formation des utilisateurs.

- **100€ H.T/poste à l'installation** (forfait plafonné à 320€)

Abonnement / Collectivités avec un seul poste :

- Population inférieur à 300 habitants | **15€ H.T/mois**
- Population supérieur à 300 habitants | **20€ H.T/mois**

Collectivités avec plusieurs postes sans serveur :

- Forfait 1^{er} poste | **20€ H.T/mois + 6€ H.T/mois par poste supplémentaire**

Collectivités avec un serveur :

- Serveur | **27€ H.T/mois + 6€ H.T/mois par poste supplémentaire**

Mutualisation : Structures effectuant le traitement E-magnus pour ses collectivités membres :

- Forfait | **24€ H.T/mois + 6€ H.T/mois par collectivité membre de la structure**
Si parmi ces collectivités, certaines ont conservé des modules chez elles, un coût supplémentaire de 8 € HT/mois sera appliqué.

Ces tarifs incluent un volume de sauvegarde de **4Go**. Au-delà, un tarif de **1.50€ HT/mois et par Go** supplémentaire sera appliqué.

Grille tarifaire "Gros volume" (volume sauvegardé en Go)	De 80 à 99 140€ H.T/mois	500 - 599 260€ H.T/mois
	100 - 199 160€ H.T/mois	600 - 699 285€ H.T/mois
	200 - 299 185€ H.T/mois	700 - 799 310€ H.T/mois
	300 - 399 210€ H.T/mois	800 - 899 335€ H.T/mois
	400 - 499 235€ H.T/mois	900 - 999 360€ H.T/mois

3.5 | Antivirus

COLLECTIVITÉS AVANT OPTÉ POUR LA PRESTATION SAUVEGARDE

Le système de gestion des sauvegardes externalisées proposé aux adhérents intègre un antivirus paramétrable et adapté à l'exploitation des logiciels e.magnus et se déploie sur le poste principal. L'installation de cet antivirus sur d'autres postes que ceux sauvegardés

- Tarification de **20€ H.T/an et par poste supplémentaire à ceux sauvegardés**

COLLECTIVITÉS N'AYANT PAS OPTÉ POUR LA PRESTATION SAUVEGARDE

- Tarification de **20€ H.T/an et par poste supplémentaire à ceux sauvegardés**

3.6 | Parapheur de documents

En complément de la Full dématérialisation (Actes, choruspro et signature électronique), une solution de suivi interne de documents numériques est proposée. Cette solution, hébergée par Berger-Levrault, permet une validation successive et hiérarchisée des documents.

- Tarification de **100€ H.T/an et par**

3.7 | Conseil sur l'infrastructure informatique

L'ADAT propose un appui technique pour conseiller les adhérents sur leur infrastructure informatique et les orienter vers des solutions optimisées.

- Tarification sur devis | **94€ H.T/heure**

3.8 | Pris en main à distance (PMAD) - Télétravail

Ce dispositif permet aux collectivités de se connecter depuis l'extérieur à leur ordinateur situé sur leur lieu de travail et ainsi d'accéder à l'ensemble des informations du poste de travail : logiciels métiers Berger-Levrault et des autres éditeurs, messagerie, logiciels bureautiques.

- La collectivité a opté pour la prestation "sauvegardes externalisées"

La fourniture, la mise en place et le suivi de la prestation **est gratuite** pour le premier ordinateur de la collectivité. Pour les ordinateurs suivants, **le tarif est de 25.00 € HT/an/poste.**

- La collectivité n'a pas opté pour la prestation "sauvegardes externalisées"

La fourniture, la mise en place et le suivi de la prestation **est de 50.00 € HT/an/poste.**

3.9 | Gestion des actes numérisés

Le module Actes numérisés est une fonctionnalité complémentaire au logiciel d'Etat-Civil e-Magnus, permettant de visualiser les actes qui n'ont pas été établis avec le logiciel Etat civil. Ces actes sont préalablement numérisés par un prestataire externe à partir des registres papier, conformément à un cahier des charges fourni par Berger-Levrault.

Cette numérisation facilite les demandes de copie d'actes d'Etat-Civil, les échanges avec l'Insee et l'apposition de mentions marginales par les officiers d'Etat-Civil.

- Tarification sur devis | **73€ H.T/heure**

3.10 | Connecteurs Actes pour CCAS, ASA ou associations foncières

Le CFU (compte financier unique) impose la transmission des actes en préfecture par voie dématérialisée, ce qui nécessite l'installation d'un connecteur payant pour chaque établissement (pour chaque numéro de SIREN distinct).

Les communes adhérentes qui hébergent les bases de données des CCAS, ASA ou associations foncières dont les budgets annuels sont inférieurs à 100 000 € **peuvent souscrire une extension d'adhésion pour disposer de connecteurs « Actes » supplémentaires.**

- **Tarifification | 100€ H.T/an/connecteur + 2 heures de frais de mise en service au tarif technicien**

3.11 | BL Enfance

Le logiciel BL.Enfance de Berger-Levrault permet de gérer l'organisation des activités liées à l'enfance dans les domaines scolaire (cantine) ou périscolaire (garderie, centre de loisirs). Tel un guichet de services accessible 24h/24, le portail de BL.Enfance récupère et centralise les informations de réservation et de facturation des activités scolaires et périscolaires. Le logiciel gère aussi la fréquentation des enfants à l'aide d'outils de pointage.

Abonnement trimestriel au logiciel BL-Enfance

(tarif révisable chaque année selon les conditions du marché Berger Levrault) :

- **Restauration scolaire | 156€ H.T**
- **Accueil Périscolaire et Centre Loisirs | 186€ H.T**
- **Assistance Maternelles | 180€ H.T**
- **Portail Famille | 90€ H.T**

L'ADAT assure une maintenance annuelle de niveau 1 du logiciel BL-Enfance (dépannage, aide à l'exploitation), sans surcoût. En revanche, les coûts de mise en service (formation, paramétrage initial, reprise de données...) feront l'objet d'un devis préalable.

Tout changement de paramétrage du logiciel, nécessitera une analyse et une intervention fera l'objet d'un devis préalable avant intervention.

3.12 | Logiciels proposés en partenariat avec l'ANCT

En partenariat avec l'ANCT « l'agence nationale de la cohésion territoriale, l'ADAT facilite le déploiement d'outils pour faciliter la gestion interne des collectivités et assure la maintenance de premier niveau. Ces logiciels sont mis à disposition **gratuitement** par l'ANCT.

- **Monsuivisocial** est un logiciel qui vise à faciliter le suivi social des prestations sociales, pour les collectivités qui ne disposent pas de logiciel métier. Simple d'utilisation et adapté aux collectivités de moins de 15 000 habitants, il permet le suivi des aides par bénéficiaires et type de prestations (gestion des rendez-vous, compte-rendu d'entretien, statistiques ...).
- **RDV service public** est un logiciel pour faciliter la gestion et la prise de RDV pour les usagers avec les différents services de la collectivité. L'envoi de notification de rappels permet de limiter les rendez-vous non honorés.

3.13 | Pack Cybersécurité

La sécurisation du système d'information est devenue une priorité importante pour les collectivités qui sont souvent mal protégées et exposées aux attaques malveillantes. L'ADAT propose une solution et un accompagnement sous forme de pack cybersécurité entièrement personnalisable en fonction des besoins de sécurisation de la collectivité.

La tarification de cette prestation est proposée à titre expérimental pour un an. Les temps de mise en service seront facturés au tarif « prestation expertise métier » en vigueur et les temps de maintenance annuelle au tarif « technicien » en vigueur.

Matériel	Prix Unitaire HT	Temps (H) Mise en service	Temps (H) Maintenance
Serveur NAS 2 X 6 TO moyenne collectivité	810€	4	2
Serveur NAS 4 X 6 TO grande collectivité	1 593€	7,5	3,75
Boîtier parefeu petite & moyenne collectivité (temps de mise en service au prorata du nombre de postes)	693,50€	Entre 3 et 6	Entre 1,5 et 3
Boîtier parefeu grande collectivité (temps de mise en service au prorata du nombre de postes)	2 168€	À partir de 8	À partir de 4

Abonnement annuel	Prix Unitaire HT	Temps (H) Mise en service	Temps (H) Maintenance
Antivirus	20€	0.5	0.25
Antivirus Premium avec EDR	29€	1	0.5
Domaine internet en .fr	26,50€	0.5	0.25
Domaine Internet en .fr + DNS anycast +DNSSEC	46,50€	1	0.5
Coffre-fort de mot de passe	En cours	0.5	0.25
Boite aux lettres 50 GO prénom.nomv	54€	0.5	0.25
Boite aux lettres 2 GO prénom.nom	27,50€	0.5	0.25
Protection antispam et antivirus des boites aux lettres	20€	0.3	0.15
Espace de sauvegarde externalisée de 1 GO source avec 365 jours d'historique	2,90€	1	0.5
Sauvegarde externalisée de 1 boite aux lettres avec historique de 365 jours	30,50€	0.3	0.15
Abonnement annuel « solution Microsoft Office Business »	174€	1	0.5

3.14 | Règlement général sur la protection des données (RGPD)

L'ADAT propose à ses adhérents un service mutualisé de Délégué à la Protection des Données (DPD), pour respecter l'obligation légale de désignation d'un DPD dans chaque collectivité et d'assurer la mise en conformité au RGPD, qui encadre le traitement des données personnelles dans l'Union européenne depuis 2018.

Le DPD accompagne les collectivités pour respecter la réglementation en matière de protection des données. Cela se traduit par des actions de sensibilisation des élus et des agents, la gestion de différents documents de suivi et le traitement des demandes liées à l'exercice des droits des personnes. Un contrôle régulier des traitements et des mesures de sécurité est indispensable, et des adaptations seront nécessaires selon les évolutions d'activité de la collectivité et des modifications réglementaires.

Elle s'articule **en deux phases** :

1. D'abord, la **mise en conformité initiale** pour une durée propre à chaque collectivité
2. Ensuite, les **phases de suivi annuel** qui comprennent les services suivants :

Veille juridique, accès à la base documentaire
Animation de **session de sensibilisation** en vision
Mise à disposition d'un logiciel pour **gérer de façon interactive avec le DPO**, la **mise en conformité** et le **suivi du plan d'actions** pour améliorer la sécurité des données
Accompagnement à distance pour la **mise à jour des registres des traitements**, les demandes d'accès **aux droits et les violations de données**

Collectivités	Mise en conformité Année N	Abonnement (années suivantes)
Communes de 1 à 300 habitants	350€ HT	175€ HT
Communes de 301 à 1000 habitants	500€ HT	250€ HT
Communes de 1001 à 3 000 habitants	800€ HT	400€ HT
Communes de 3 001 à 5 000 habitants	1 500€ HT	800€ HT
Communes de plus de 5 000 habitants	2 000€ HT	1 000€ HT
Communauté de communes	1 500€ HT	750€ HT

Clients	Mise en conformité Année N	Abonnement (années suivantes)
Clients de catégorie 1	1 500€ HT	750€ HT
Clients de catégorie 2	1 000€ HT	500€ HT
Clients de catégorie 3	800€ HT	400€ HT
Syndicats	Compte tenu de la disparité des périmètres, cette prestation fait d'un devis spécifique .	

Le DPD peut répondre à des demandes spécifiques comme la réalisation d'une mise à jour intégrale du registre, un nouvel audit de sécurité, une sensibilisation personnalisée supplémentaire, la réalisation d'une analyse d'impact relatives à la protection des données, la mise en conformité d'un site internet ou bien la mise en conformité d'un système de vidéosurveillance/vidéoprotection (liste non exhaustive).

- Tarification sur devis | **94€ HT/heure**

CONTACT

Coordonnées de l'ADAT

Secrétariat de direction

Téléphone : 03 81 61 84 80

Email : adat@adat-doubs.fr

Service informatique

www.adat-doubs.fr | Espace Adhérent

Service juridique

Téléphone : 03 81 61 84 81

Service RGPD

Téléphone : 03 81 61 84 85

1, Rue de Ronde du Fort Griffon,
25000 Besançon – Entrée i

Plus d'informations

Rendez-vous sur notre site
internet www.adat-doubs.fr